



Procés verbale recut sans recommandé

Par **bobynos**, le **16/01/2009** à **15:56**

bonjour, suite a un empietement minime sur un stationnement handicapé j'ai eu sur mon pare-brise une amende de 135 euro j'ai contestee les fait le tribunal de police ma renvoyé mon amende en me precisant de payer dans les plus bref delais le courrier a etait expedie normalement sans recommander es ce normal ? MERCI

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **18:52**

Bonjour,

Les réponses de ce type n'ont pas à être adressés en LR/AR.

Vous empiétez sur place handicapée, place régulièrement mentionnée tant par marquage au sol que par le panneau adéquate, le refus de votre contestation est donc parfaitement fondé. Dépêchez vous de régler avant que ledit PV de classe 4 ne passe à 375 € au 46e jour.